



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 16 février 2022
*Greffe + Travaux_0134 + 612_Préavis édités +
Neige_dhe*

Préavis No 2/2022

Demande de crédit pour le remplacement du silo à sel

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'approbation de votre autorité pour le remplacement du silo à sel.

PREAMBULE

Avec ses 150 km de routes à entretenir dont 120 km de routes déneigées, le silo à sel est un élément incontournable au déneigement. Le silo actuel, sis dans la zone de La Landi, a été construit en 1987. La Municipalité d'alors avait sollicité un crédit de CHF 80'000.00 pour la construction d'un silo à double compartimentage (sel et gravier), lequel est toujours utilisé à ce jour. Diverses transformations et entretien ont été effectués.

NATURE ET COÛT DES TRAVAUX

Ce silo est aujourd'hui en bout de vie et nécessite son remplacement. Dans un premier temps, la Municipalité a pris contact avec le voyer de l'Arrondissement Est, car la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a un projet à court terme de remplacement de son silo à sel/saumure sis à La Chaudanne. Malheureusement, le prix appliqué par le Canton en matière de fourniture de sel aux communes ou aux propriétaires utilisant les infrastructures de l'Etat se monte à CHF 298.40/tonne (tarif 2020). Ce prix est trop élevé pour la Commune, sachant que notre consommation moyenne annuelle de sel se situe entre 200 et 240 tonnes. En effet, à ce jour, la fourniture et le transport du sel nous sont facturés au prix de CHF 190.00/tonne (+ TVA).



Parc
**Gruyère
Pays-d'Enhaut**



Demande de crédit pour le remplacement du silo à sel

La Municipalité a dès lors étudié différentes variantes et prévoit de construire un nouveau silo sur la parcelle communale RF No 3841, située le long de la route de la zone artisanale des Ouges, en amont de l'abattoir des Moulins. Ce nouveau silo, d'une capacité de 100 m³, permettra de stocker du sel, optimiser les transports et mieux faire face à une éventuelle pénurie d'approvisionnement. A titre de comparaison, le silo actuel a une capacité de 60 m³.

COÛT TTC

Coût fourniture et pose d'un nouveau silo à sel	
Fourniture du silo à sel	146'000.00
Démontage du silo actuel	16'500.00
Terrassement, installation du silo, électricité, clôtures, etc.	103'000.00
Taxe, enquête, frais technique	28'000.00
Divers et imprévus	10'000.00
Coût net du projet	303'500.00

Si l'on considère l'amortissement des installations sur 25 ans et une consommation annuelle moyenne de sel de 240 tonnes, le coût annuel se montera à environ CHF 57'500.00 contre environ CHF 71'500.00 pour une utilisation du silo du Canton. La différence calculée sur 25 ans couvre amplement le montant de l'investissement.

D'autre part, la Municipalité de Rossinière, dans sa lettre du 23 septembre 2021, a confirmé son souhait de collaborer avec notre Commune pour la fourniture du sel. En cas d'adoption du préavis par votre autorité, le prix de fourniture du sel à des tiers devra être négocié.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 2/2022 du 16 février 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à procéder au remplacement du silo à sel
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 303'500.00
- C) **De financer** ce montant :
 - o Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 303'500.00, si nécessaire

Demande de crédit pour le remplacement du silo à sel

D) D'amortir :

- L'investissement net de CHF 303'500.00 sur une période de 25 ans, à raison d'environ CHF 12'140.00 par an, la première fois au budget 2022
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 3'040.00 au taux moyen actuel de 1 %.

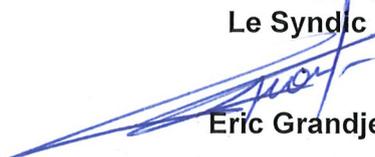
Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 16 février 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :


Eric Grandjean


Daniella Henchoz

